



Extrait du Association pour l'Économie Distributive

<https://www.economiedistributive.fr/Le-chomage-liberal>

DOSSIER : RSA et autres réformes

Le chômage libéral

- La Grande Relève - N° de 1935 à nos jours... - De 1998 à 2009 - Année 2008 - N° 1091 - octobre 2008 -

Date de mise en ligne : vendredi 31 octobre 2008

Description :

... et l'escalade des contraintes exercées sur les chômeurs

Copyright © Association pour l'Économie Distributive - Tous droits réservés

Notre Président libéral a fait accoucher une loi libérale : dorénavant, le refus de deux offres raisonnables d'emploi entraînera la radiation et la suppression des allocations de chômage.

Voici ce qu'est, selon cette loi, une "offre raisonnable" :

" pendant les trois premiers mois de la recherche : un emploi s'inscrivant dans le projet professionnel de l'intéressé, situé dans sa zone géographique de recherche et rémunéré au moins au niveau de salaire antérieur ;

" au-delà de trois mois de recherche : un emploi répondant aux qualifications de l'intéressé, situé dans sa zone géographique de recherche et rémunéré au moins à 95 % du salaire antérieur ;

" au-delà de six mois de recherche : un emploi répondant aux qualifications de l'intéressé, rémunéré au moins à 85 % du salaire antérieur et situé à moins de 30 km ou à moins d'une heure du domicile ;

" au-delà de douze mois de recherche : un emploi répondant aux qualifications de l'intéressé, rémunéré au moins au niveau de l'allocation Assedic perçue et situé à moins de 30 km ou à moins d'une heure du domicile.

Imaginons la suite

Imaginons que notre Président libéral poursuive sur cette voie, et voici quel serait un nouveau décret du 23 janvier 2009 : dorénavant, un chômeur sera radié définitivement s'il refuse 2 emplois rémunérés à 50 % du salaire antérieur et situés à moins de 60 km du domicile.

En 2010, le libéralisme se portant de mieux en mieux, le décret du 6 juin préciserait que « si un chômeur refuse 2 emplois rémunérés à 20 % du salaire antérieur et situés à moins de 100 km du domicile, il sera radié définitivement ».

En 2011, la campagne électorale battant son plein, notre Président, de plus en plus libéral, signerait le décret 15.894/087 du 14 septembre 2011 qui préciserait que : « si un chômeur refuse 1 emploi non rémunéré situé à plus de 200 km du domicile, il sera radié définitivement et passible d'amende ».

En 2012, après sa double victoire présidentielle, notre toujours Président libéral de la France signerait le 19 juillet un nouveau décret libéral, toujours destiné à intensifier la baisse du chômage, selon lequel les chômeurs seraient informés que s'ils refusent 1 emploi situé à plus de 300 km du domicile et qu'ils ne s'acquittent pas d'une taxe égale à 25 % du salaire antérieur, ils seront radiés définitivement et encourront des peines de prison.

Les banques, en signe de solidarité, baisseront alors les taux d'intérêt de 14,67 à 14,66 %, offrant ainsi une preuve tangible que le libéralisme est social !

Ces décrets rejoindront ceux votés par le très libéral Congrès américain dont l'objectif est d'atteindre un taux de chômage de 3,5 % dans les pays libéraux.

Par ailleurs la lutte pour la protection de notre planète se poursuivra. Et on annoncera en 2012 : « Depuis 2008, 14

Le chômage libéral

décrets concernant les voitures propres ont été signés et le malus pour les propriétaires de voitures polluantes vient d'être fixé à 63 %, ce qui vise autant à relancer la production automobile, intégralement délocalisée en Afghanistan, qu'à inciter les chômeurs à rouler propre ».

Pour finir, je rappelle quelques chiffres de 2007-2008, cette époque qui apparaîtra alors prélibérale : EADS , bénéfices + 30 %, 1.000 licenciements ; Michelin, bénéfices +30 %, 600 licenciements ; Novartis, bénéfices +100 %, 1.260 licenciements ; Renault, bénéfices sur 6 mois 1.500 millions d'euros, 6.000 licenciements.